

Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-335

Déterminant les modalités d'affichage des avis publics municipaux

ATTENDU QUE les articles 55 et 91 de la Loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permettent aux municipalités d'adopter un règlement relativement aux modalités d'affichage des avis publics ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire modifier les modalités d'affichage des avis publics ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame Évelyne Lampron à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mars 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par , appuyé par et résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1

Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Avis publics assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité de Saint-Samuel. Les avis d'appels d'offres ne sont pas assujettis au présent règlement.

ARTICLE 3

Modalité de publication

Les avis publics mentionnés à l'article 2 du présent règlement seront publiés sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Samuel et seront aussi affichés sur le babillard situé à l'extérieur du bureau municipal au 140, rue de l'Église Saint-Samuel.

Les formalités requises par les différentes lois et règlements applicables, autres que les modalités de publication, restent inchangées.

ARTICLE 4

Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace toute réglementation adoptée antérieurement de même effet.

ARTICLE 5

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

Martin Tourigny
Maire

Julie Paris
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion	1 ^{er} mars 2022
Dépôt du projet de règlement	1 ^{er} mars 2022
Adoption du règlement	5 avril 2022
Publication	6 avril 2022
Entrée en vigueur	6 avril 2022